

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 02 MARS 2023

DELIBERATION N°2023.00109

**CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL PUP - RUE THEO DELSART
A SAINT-ETIENNE ENTRE LA VILLE DE SAINT-ETIENNE, LA SOCIETE
WEPROM ET SAINT-ETIENNE-METROPOLE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 24 février 2023

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de présents : 59
Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de voix : 67

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jordan DA SILVA,
M. Jean-Luc DÉGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,
M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT,
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH,
M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,

RECU EN PREFECTURE

Le 10 mars 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230302-D20230010910

Date de mise en ligne : 10 mars 2023

M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à M. Jean-Marc SARDAT

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Cyrille BONNEFOY, M. André CHARBONNIER,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 02 MARS 2023

CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL PUP - RUE THEO DELSART A SAINT-ETIENNE ENTRE LA VILLE DE SAINT-ETIENNE, LA SOCIETE WEPROM ET SAINT-ETIENNE-METROPOLE

Le nouveau projet de renouvellement urbain de Montreynaud a fait l'objet d'une convention partenariale avec l'ANRU, signée le 14 mars 2019 et cible plusieurs secteurs. Le secteur de la Bâtie est un site aujourd'hui délaissé, entre des résidences collectives vieillissantes, qui vont être rénovées, et des lotissements qui fonctionnent plutôt bien dans le marché de l'habitat.

Dans ce contexte, un terrain en friche le long de la rue Théo Delsart a fait l'objet d'un classement au titre du PLU en zone AU, zone d'urbanisation future réservée essentiellement à l'habitat.

Une opération de construction de logements, portée par la société WE PROM (ex D3A Promotion), conduit à la réalisation de 15 logements : 12 maisons individuelles mitoyennes, en accession sociale à la propriété-PSLA et 3 logements collectifs locatifs dans une maison ancienne à réhabiliter.

Ce projet nécessite la réalisation d'une extension du réseau d'assainissement d'eaux usées et le déplacement de l'éclairage public.

La société WE PROM (ex D3A Promotion), signe avec la Ville de Saint-Etienne et la Métropole une convention de projet urbain partenarial validant la prise en charge financière de la réalisation de ces ouvrages publics par le promoteur selon les modalités suivantes :

		Montant travaux estimé	WE PROM (ex D3A) % PUP	WE PROM (ex D3A) Montant PUP
PUP travaux	Assainissement	85 000 €	100,00 %	85 000 €
	Eclairage Public	25 800 €	33,00 %	8 514 €
	TOTAL	110 800 €		93 514 €

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention de projet urbain partenarial susvisée avec la société WE PROM (ex D3A Promotion),**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention,**
- **les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget annexe Assainissement 2023 en section d'investissement, destination 2014-VSE-60433, article 2151,**
- **les recettes correspondantes seront perçues sur le budget annexe Assainissement 2023 en section d'investissement, destination 2014-VSE-60433, article 1333.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

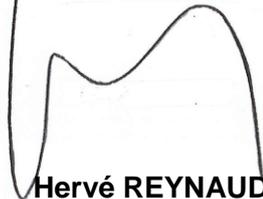
Pour extrait,

La Secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD